

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° RES-CH-105

Passage d'un réseau de chaleur en basse température

1. Secteur d'application

Réseaux de chaleur existants.

Cette opération ne s'applique pas au passage d'un réseau de chaleur en basse température dès lors qu'il réduit les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L 229-5 du code de l'environnement exploitée par le bénéficiaire.

2. Dénomination

Passage d'une utilisation d'un réseau de chaleur en haute pression (eau surchauffée), ou d'une partie d'un réseau de chaleur haute pression, à une utilisation du réseau de chaleur en basse pression (eau chaude inférieure à 120°C).

Est considéré comme existant un réseau de chaleur dont la date de première livraison de chaleur est antérieure d'au moins un an à la date d'engagement de l'opération.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La température maximale de service (TMS) est abaissée à une valeur inférieure à 120°C dans la totalité du réseau ou la partie de celui-ci passée en basse pression.

La preuve de réalisation de l'opération est apportée par le courrier de déclaration à l'administration compétente du passage total ou partiel du réseau de chaleur en basse température.

Le document justificatif spécifique à l'opération est le descriptif des portions du réseau de chaleur existant passées en basse pression. Il identifie le réseau de chaleur concerné et précise la durée annuelle d'utilisation et, pour chaque portion de diamètre différent, la longueur du réseau passée en basse pression et son diamètre nominal. Ce document est daté et signé par le bénéficiaire de l'opération et le gestionnaire de ce réseau.

La date d'achèvement de l'opération est la date du passage du réseau de chaleur en basse pression.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans



5. Montant de certificats en kWh cumac

 \mathbf{X}

Le montant de certificats est calculé pour chaque portion de canalisation de diamètre nominal de la tuyauterie aller DN et de longueur L, et selon la durée annuelle d'utilisation du réseau :

Longueur en m
L

Durée annuelle d'utilisation du réseau	Facteur correctif tenant compte de l'utilisation du réseau	
12 mois	1,00	
11 mois	0,92	
10 mois	0,83	
9 mois	0,75	
8 mois	0,67	
7 mois	0,58	
6 mois	0,50	

Montant unitaire en					
kWh cumac selon le					
diamètre DN du réseau					
DN	kWh				
	cumac/m				
25	2900				
32	3200				
40	3500				
50	3900				
65	4500				
80	5000				
100	5800				
125	6500				
150	7200				
175	8000				
200	8700				
250	10000				
300	11300				
350	12600				
400	13800				
450	14900				
500	16100				
550	17300				
600	18400				
700	20700				
800	22900				
900	25300				
1000 27800					

X

Nota : Le diamètre nominal (DN) correspond à la désignation de dimension commune à tous les éléments d'une même tuyauterie autre que ceux désignés par leur diamètre extérieur ou intérieur. C'est un nombre entier utilisé aux fins de référence.



Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée RES-CH-105, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ RES-CH-105 (v. A24.1) : Passage d'une utilisation du réseau de chaleur en haute pression (eau surchauffée), ou d'une partie d'un réseau de chaleur haute pression, à une utilisation du réseau de chaleur en basse pression (eau chaude inférieure à 120° C)

Date of Référe *Date *Nom *Code	de preuve de réalisation de ence de la preuve de réalisa d'achèvement de l'opération	on (date du passage du résea tier desservi le cas échéant)	 u de chaleur en basso	e pression) :	
		iis au moins un an à la date o	l'engagement de l'on	áration : □ΩU	I □ NON
*La to	empérature maximale de seure à 120 °C : OUI ctéristiques du réseau de c	service (TMS), dans la po □ NON	rtion du réseau de o	chaleur concerné	ée, est abaissée à une valeur ernée par le passage en basse
pressr _	on, .		_		
	DN	Longueur (m)		250	
	25			300	
	25			350	
	32			400	
	40			450	
	50			500	
	65			550	
	80			600	
	100			700	
	125			800	
	150			900	
	175			1000	
	200				
NB:	Le diamètre nominal (DN)	correspond à la désignation	de dimension comm	une à tous les élé	ments d'une même tuyauterie

autre que ceux désignés par leur diamètre extérieur ou intérieur. C'est un nombre entier utilisé aux fins de référence.

*Durée annuelle d'utilisation de la portion concernée (mois) :